

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/09-28

Objet : Maintien ou non des fonctions de Madame Karine DUBOIS, adjointe-au-maire, après retrait de ses délégations

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Christian GHEZ à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Stéphanie NOGUES à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU les articles L 2121-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal N° 2025-04 du 25 août 2025, portant retrait de l'ensemble des délégations de Madame Karine DUBOIS, première adjointe-au-maire, à date d'effet du 1^{er} septembre 2025 ;

CONSIDERANT que, conformément aux textes susmentionnés, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur le maintien ou non de l'adjoint privé de délégation dans ses fonctions d'adjoint ;

CONSIDERANT que le vote ne peut pas être effectué à bulletin secret ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

À la majorité 15 sur 16 suffrages exprimés

SE PRONONCE

Pour à 15 voix : Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Stéphanie NOGUES, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE

Contre à 1 voix : Éric FROMMWEILER

Abstention à 11 voix : Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON

le maintien de Madame Karine DUBOIS dans ses fonctions d'adjointe-au-maire sans délégation.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 01 octobre 2025

La secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

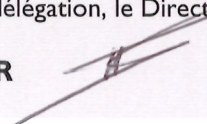
Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 01-10-2025

Document rendu exécutoire le 01-10-2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20251001-2025-09-28-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025